

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Das Rote Kreuz : officielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes |
| Herausgeber: | Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz |
| Band: | 48 (1940) |
| Heft: | 22 |
| Artikel: | La Croix-Rouge est à l'œuvre |
| Autor: | [s.n.] |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-973047 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DAS ROTE KREUZ LA CROIX-ROUGE

Croce-Rossa

Organ des Schweizerischen Roten Kreuzes
und des Schweizerischen Samariterbundes.

Organe officiel de la Croix-Rouge suisse
et de l'Alliance suisse des Samaritains.



Crusch-Cotschna

Organo della Croce-Rossa svizzera e
della Federazione svizzera dei Samaritani.

Organ da la Crusch-Cotschna svizzera e
da la Lia svizzera dals Samaritauns.

Herausgegeben vom Schweizerischen Roten Kreuz - Edité par la Croix-Rouge suisse - Pubblicato dalla Croce-Rossa svizzera - Edit da la Crusch-Cotschna svizzera

Roßkreuzchefarzt - Médecin en chef de la Croix-Rouge - Medico in capo della Croce-Rossa

La Croix-Rouge est à l'œuvre

Au cours de la guerre mondiale de 1914—1918, la Suisse a organisé le rapatriement de milliers d'évacués, femmes, vieillards, enfants, provenant de régions éprouvées par la guerre, ainsi que des grands blessés ou grands malades, leur donnant au passage les soins et le réconfort exigés par leur état.

Des trains spéciaux, équipés et convoyés par la Croix-Rouge suisse, circulaient sans arrêt en Suisse, dans l'un et l'autre sens. Pendant la même période, la Suisse a hospitalisé dans les diverses régions de son territoire des prisonniers de guerre, invalides ou inaptes au service, des deux partis belligérants.

De 1915 à 1918, 67726 prisonniers allemands, anglais, belges et français ont trouvé asile et bien souvent santé sur le sol de la Suisse; des centaines de mille personnes ont traversé notre territoire.

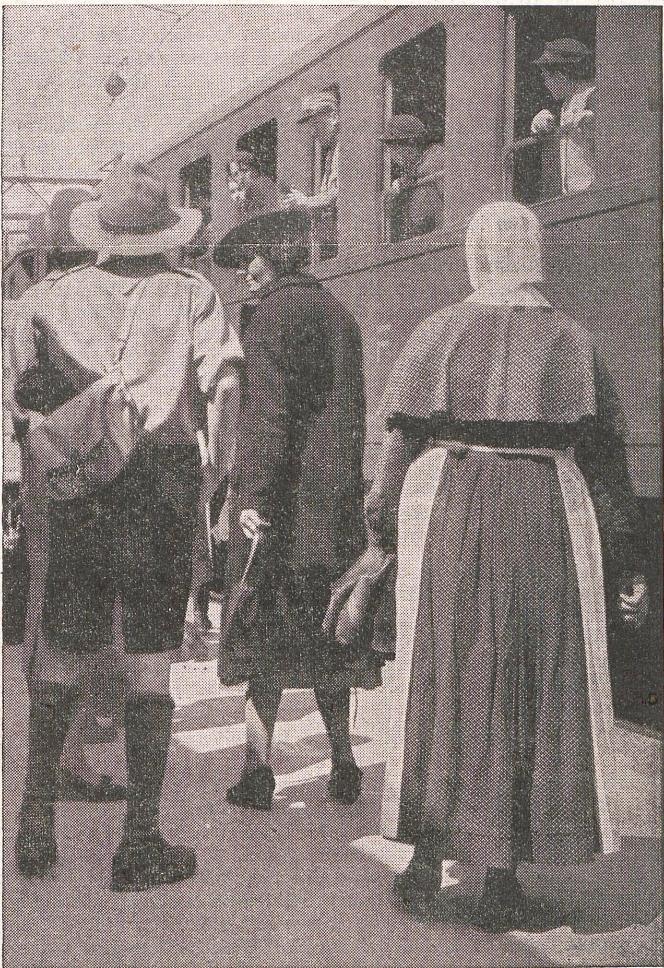
Hospitalisations. Dès le début du présent conflit, en septembre 1939, le Comité international de la Croix-Rouge s'est mis en rapports avec le gouvernement fédéral suisse et avec les différents Etats belligérants en vue de reprendre la tradition helvétique de l'hospitalisation et d'accueillir sur le sol suisse tous les prisonniers de guerre dont l'état de santé ou les blessures particulièrement graves exigent des soins tout spéciaux et des ménagements incompatibles avec l'état de captivité. Des commissions médicales prévues par la Convention de Genève du 27 juillet 1928 (art. 69 et 70) sont constituées et vont partir pour désigner les prisonniers de guerre grands blessés et grands malades qui seront, soit rapatriés à travers la Suisse vers leur pays d'origine, soit internés sur le territoire de la Confédération. Le Comité international a été admis à désigner les médecins neutres qui doivent faire partie de ces commissions avec le représentant de la puissance détentrice.

Missions. D'autre part, le Comité international développe ses missions. Les docteurs Marcel Junod et Roland Marti, délégués du Comité international de la Croix-Rouge, sont actuellement en mission en Allemagne, où ils sont en contact avec les autorités allemandes et visitent les camps de prisonniers militaires et internés civils. De là ils se rendront en Pologne et en Norvège occupées.

Toujours fidèle à son principe d'actions parallèles et réciproques, le Comité international de la Croix-Rouge a envoyé récemment d'autres représentants en France aux mêmes fins.

De plus, le délégué du Comité international en Angleterre, M. Rodolphe Haccius, se prépare à une nouvelle mission dans ce pays, mission dans laquelle il sera accompagné d'un délégué-adjoint, en vue de poursuivre les négociations avec les autorités britanniques et de visiter également les camps de prisonniers militaires et internés civils.

Recherches. Les sections de recherches sur les civils de l'Agence centrale des prisonniers de guerre à Genève ont commencé leurs enquêtes concernant des personnes de nationalités hollandaise, belge, luxembourgeoise et ont reçu déjà un certain nombre de demandes. Ces nouvelles sections de l'Agence centrale s'ajoutent à celles qui, depuis le début des hostilités et au fur et à mesure de leur extension, travaillent pour les nationalités allemande, britannique, danoise, égyptienne, française, norvégienne et polonaise. On sait l'importance et le développement pris par ces sections spéciales de l'Agence centrale.



Interniertenzug in Bern. Schwestern und Pfadfinder sind den Frauen behilflich
Zensur-Nr. III 1360 Sd.

En ce qui concerne les prisonniers de guerre, l'Agence centrale de Genève a ajouté à ses sections nationales, depuis longtemps existantes (Allemagne, France, Grande-Bretagne et Dominions, Pologne, Norvège, etc.), des sections belge et hollandaise. L'Agence vient de recevoir télégraphiquement de Berlin les premiers renseignements sur des prisonniers belges et hollandais.